



**CBD**



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/4/3  
11 avril 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL  
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR  
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
CONVENTION**

Quatrième réunion

Montréal, 7-11 mai 2012

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire\*

**EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR APPUYER LES PARTIES DANS LE  
CONTEXTE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET  
LES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

*Note du Secrétaire exécutif\**

**INTRODUCTION**

1. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est un plan ambitieux développé dans le but d'encourager la prise de mesures à large assise en appui à la diversité biologique par tous les pays et toutes les parties prenantes au cours des dix prochaines années. Comme indiqué dans le Plan stratégique (décision X/2, annexe), le Plan sera surtout mis en œuvre par le biais d'activités nationales et infranationales, avec l'appui de mesures régionales et mondiales, notamment le renforcement des capacités, le mécanisme de centre d'échange et le transfert de technologie, les ressources financières, les partenariats et initiatives pour favoriser la coopération, et les mécanismes de soutien pour le suivi de recherche et l'évaluation. De plus, la Conférence des Parties (décision X/2, paragraphe 6) a souligné la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances, conformément aux décisions VIII/8 et IX/8 et aux autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties, afin d'appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales, dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

\* UNEP/CBD/WG-RI/4/1.

\*\* Ce document a été révisé par le Bureau de la Conférence des Parties à sa réunion du 5 avril 2012. L'exemplaire anticipé publié précédemment a été révisé en fonction de l'orientation fournie par la Conférence des Parties et republié aux fins d'examen par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, à sa quatrième réunion.

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité, dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

2. Conformément à son programme de travail pluriannuel (décision X/9), la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, se penchera, entre autres, sur les questions suivantes, dans son examen des progrès accomplis en appui aux Parties : la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, l'engagement des parties prenantes, les communications, l'éducation et la sensibilisation du public, et le renforcement du mécanisme de centre d'échange.

3. De plus, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de développer, aux fins d'examen par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, des moyens possibles d'améliorer l'application de la Convention, notamment par le développement plus approfondi des programmes de renforcement des capacités, des partenariats et le renforcement des synergies entre les conventions et autres processus internationaux (décision X/3 paragraphe 17 c)).

4. Dans ce contexte, le présent document propose un examen des progrès accomplis dans l'appui donné aux Parties (partie II), notamment par l'appui au renforcement des capacités et à la coopération scientifique et technique, et propose des choix pour le développement plus poussé de cet appui (partie III). Un projet de recommandations aux fins d'examen par le groupe de travail est proposé dans la partie IV. Les ressources financières et le mécanisme financier sont examinés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour, tandis que la coopération est examinée au point 9. Deux initiatives sur le sujet sont examinées à d'autres points à l'ordre du jour : la diversité biologique pour le développement et la réduction de la pauvreté (point 5) et la coopération Sud-Sud (point 9).

5. Deux addendas complètent ce document : un Programme de travail proposé pour le mécanisme de centre d'échange en appui au Plan stratégique (UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.1) et la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.2). De plus amples informations peuvent être obtenues dans les documents d'information UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/2, UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/3, UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/4, UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/7 et UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/12. Des renvois sont aussi proposés à d'autres documents préparés pour des réunions antérieures de la Convention, lorsque ceux-ci sont pertinents.

6. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-cinquième session, a déclaré la période 2011-2020 la Décennie des Nations Unies sur la diversité biologique, qui vise à contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2011-2020 (résolution 65/161). Le Plan stratégique est ainsi devenu le cadre de travail principal pour les mesures visant à réduire le taux d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2020. La mise en œuvre réussie du Plan stratégique exige donc la connaissance du Plan et la reconnaissance du fait que les mesures nécessaires à son application doivent s'étendre bien au-delà de la communauté structurée de la diversité biologique associée à la Convention. Le Secrétariat de la Convention a organisé des événements mondiaux et régionaux pour le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, grâce à l'appui du Fonds japonais pour la diversité biologique. Les détails sont fournis dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.2.

## **II. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA PROMOTION ET LA CONTRIBUTION À DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

7. Le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires, a contribué à diverses activités afin de renforcer la capacité des Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, dans le but de réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

8. La plupart de ces activités ont été réalisées grâce au soutien du Fonds japonais pour la diversité biologique créé par le gouvernement du Japon, la présidence de la dixième réunion de la Conférence des Parties, afin de renforcer à hauteur d'un milliard de yen pour un maximum de cinq ans les capacités des

pays en développement pour l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le Fonds japonais pour la diversité biologique a pour objet de renforcer les capacités des pays en développement pour l'application du pacte de Nagoya, en fournissant un appui au Secrétariat afin d'aider les Parties à : a) mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique connexes, b) réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) afin d'y inclure des objectifs nationaux, conformément au Plan stratégique et c) renforcer les capacités générales pour l'application de la Convention. Le rapport sommaire des ateliers de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et questions connexes (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/3) fournit de plus amples informations sur le Fonds japonais pour la diversité biologique. D'autres donateurs, dont l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni, ont aussi prêté leur appui aux activités.

9. Le Secrétariat a mis sur pied les activités suivantes, notamment a) les ateliers de renforcement des capacités, b) la préparation des boîtes à outils et autre matériel de renforcement des capacités, c) des activités de renforcement des institutions plus larges, d) la promotion de la coopération scientifique et technique et la communication d'information entre les Parties, y compris par le biais du mécanisme de centre d'échange et la coopération Sud-Sud et e) des activités pour faciliter la coopération et la synergie.

10. En plus des activités menées par le Secrétariat, plusieurs organisations nationales, régionales et internationales font la promotion de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

#### ***A. Ateliers de renforcement des capacités***

11. Le Secrétariat, en collaboration avec des organisations partenaires et des pays hôtes, a organisé plusieurs séries d'ateliers de renforcement des capacités au cours de la période 2011-2012, grâce à l'appui du Japon et autres donateurs. Les ateliers sont décrits dans les paragraphes suivants.

12. *Ateliers pour la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en harmonie avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.* Seize ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été organisés à ce jour, avec l'appui du Japon et autres donateurs, dont les pays hôtes, les villes et les partenaires.<sup>1</sup> (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/3). Plus de 700 personnes et 160 Parties ont participé à ces ateliers. Les ateliers avaient pour objectifs précis a) d'aider les Parties à intégrer les objectifs et les engagements nationaux dans des SPANB de nouvelle génération qui peuvent devenir des moyens efficaces d'intégrer la diversité biologique aux politiques nationales plus vastes, ii) de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à l'échelle nationale, notamment en aidant les Parties à intégrer le Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique aux objectifs, engagements et mesures nationaux, iii) de hausser le niveau de sensibilisation afin de favoriser les mesures hâties concernant les autres résultats attendus d'Aichi-Nagoya, plus particulièrement le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et le Protocole

---

<sup>1</sup> Les ateliers suivants sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été présentés à ce jour : Afrique du Sud (Kasane, Botswana, 14-20 mars); Europe (Vilm, Allemagne, 15-19 avril); Afrique du Nord et Moyen-Orient (Beyrouth, Liban, 2-7 mai); Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est (Xi'an, Chine, 9-16 mai); Afrique occidentale (Dakar, Sénégal, 22-26 mai); Afrique centrale (Brazzaville, Congo, 19-23 juin); Afrique orientale (Kigali, Rwanda, 27-30 juin 2011); Europe (STDBP) (Genève, Suisse, 30 juin-1 juillet); Amérique du Sud (Quito, Équateur, 13-16 juillet); Pacifique (Nadi, Fidji, 3-7 octobre); Asie centrale (Istanbul, Turquie 17-20 octobre); Caraïbes (St-George's, Grenade, 17-21 octobre); Méso-Amérique (San Jose, Costa Rica, 28 nov.-2 déc.); Europe centrale et de l'Est (Minsk, Biélorussie, 5-8 déc.); Méditerranée (Montpellier, France 16-18 janvier 2012); Afrique australe (Addis-Abeba, Éthiopie, 27 février – 1 mars 2012).

additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif à la prévention des risques biotechnologiques, iv) de faciliter et d'appuyer la mise en œuvre d'autres décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties, par exemple la promotion des conclusions de l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et v) de favoriser les occasions d'apprentissage actif et les échanges de pair à pair entre les correspondants nationaux et les personnes responsables de la mise en œuvre et de la révision des SPANB actualisés. Les présentations, les documents et les résultats des ateliers, ainsi que les rapports sommaires, dont les sommaires des principales évaluations, sont publiés sur le site <http://www.cbd.int/nbsap/workshops2.shtml>. Le Royaume-Uni et le Brésil ont organisé un atelier mondial complémentaire en collaboration avec le Secrétariat (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/14). Le Secrétariat a mis sur pied des serveurs de listes de courriels et des centres d'assistance régionaux afin que les participants puissent poursuivre leurs discussions après l'atelier et répondre aux demandes d'information du Secrétariat, et ainsi faciliter le suivi des ateliers. L'information issue de ces ateliers et des communications de suivi, qui offre une évaluation préliminaire des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 17 du Plan stratégique, est présentée dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/2.

13. *Ateliers en appui à la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.* Cinq ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités ont été organisés en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Consortium des amis du Programme de travail relatif aux zones protégées élaboré au titre de la Convention sur la diversité biologique (PoWPA), avec l'appui de l'Union européenne et des gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Espagne.<sup>2</sup> Les ateliers avaient pour objet de parfaire les connaissances et les compétences des fonctionnaires des aires protégées et des autres personnes qui travaillent à la mise en œuvre du PoWPA, par le partage d'expériences, d'outils, des ressources disponibles et le renforcement des capacités ayant trait: i) aux aires protégées et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, y compris l'intégration des aires protégées dans des paysages terrestres et marins et des secteurs plus vastes, ii) au développement ou la révision des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du PoWPA, iii) aux aires marines protégées, iv) à la gouvernance, v) à l'établissement de la valeur des coûts et des bienfaits des aires protégées, y compris leurs services écosystémiques et vi) aux occasions de financement au cours de la cinquième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Plus de 150 personnes et 100 Parties ont participé à ces ateliers. De plus amples informations et une évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 11 sont fournies dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/15.

14. *Ateliers sur l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique.* Plusieurs ateliers ont été organisés dans la foulée du suivi sur le rapport sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), notamment sur les objectifs 2 et 3 d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en collaboration avec l'IUCN et avec l'appui de l'Union européenne, du Japon, de la Norvège, de la Suède et de l'IUCN. Des ateliers séparés ont été organisés dans certains cas et des séances dédiées ont été intégrées aux ateliers sur les stratégiques et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dans d'autres cas.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Les ateliers PoWPA suivants ont eu lieu à ce jour : Afrique occidentale (Dakar, Sénégal, 22-26 mai 2011); Pacifique (Nadi, Fidji, 3-7 octobre 2011); Asie du Sud et du Sud-Est (Dehradun, Inde, 6-9 décembre 2011); Afrique centrale, australe et du Sud-Est (Le Cap, Afrique du Sud 30 janvier – 3 février 2012; et Amérique latine (Bogota, Colombie 12-16 mars 2012)

<sup>3</sup> Plusieurs ateliers se sont déroulés les uns à la suite des autres ou ont été intégrés à divers ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, notamment les ateliers : i) Afrique australe (Kasane, Botswana, 14 au 20 mars 2011); ii) Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (Xi'an, Chine, 9 au 16 mai 2011); iii) Pacifique (Nadi, Fidji, 3 au 7 octobre 2011), Caraïbes (St-George's, Grenade, 17 au 21 octobre 2011); Méso-Amérique (San José, Costa Rica, 28 novembre au 2 décembre 2011); et Afrique australe (Addis-Abeba, Éthiopie, 28 février – 2 mars 2012). Un atelier de renforcement des capacités suivant le rapport TEEB a été organisé pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, à Beyrouth, au Liban, du 21 au 23 février 2012. Des

15. *Ateliers sur l'Initiative taxonomique mondiale et les espèces envahissantes.* Des ateliers régionaux ont eu lieu pour l'Amérique latine et l'Afrique, et d'autres ateliers sont prévus, grâce au soutien du Japon. De plus amples informations sur les ateliers sont fournies dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/31;

16. Les ateliers ont été présentés simultanément, consécutivement ou autrement regroupés dans le cadre d'efforts pour la promotion d'une approche intégrée, afin que les stratégies et plans d'action nationaux puissent réunir tous les aspects des travaux de la Convention, et ont été intégrés efficacement à d'autres secteurs. Par exemple, les ateliers pour l'Afrique australe et le Pacifique ont porté sur l'économie et l'établissement de la valeur (objectifs 2 et 3 d'Aichi) tandis que les ateliers de l'Afrique occidentale et du Pacifique ont été organisés en parallèle et de concert avec les ateliers sur le programme de travail pour les aires protégées (PoWPA), et ont ainsi abordé l'objectif 11 d'Aichi.

#### ***B. Préparation des boîtes à outils et autre matériel de renforcement des capacités***

17. Le Secrétariat a développé plusieurs boîtes à outils, orientations pratiques et autres outils de renforcement des capacités afin de fournir de l'information pertinente conforme à l'orientation de la Conférence des Parties et puisant dans l'expertise et l'expérience des Parties et des partenaires en matière de mise en œuvre. L'information porte sur les sujets suivants :

a) *Modules de renforcement des capacités pour le développement, la mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.* Ces modules sont issus des ateliers de renforcement des capacités. Ils sont fondés sur l'orientation adoptée à la décision IX/8, développent les modules de formation existants créés en 2007 et comprennent les leçons tirées des quatrièmes rapports nationaux et des exemples de bonnes pratiques, d'outils et d'orientations recensés pendant la première série d'ateliers en 2008 et 2009. Chaque module comprend une présentation Power Point préparée à partir des exposés présentés à l'atelier et un texte écrit d'une vingtaine de pages qui fournit plus d'information et des liens vers d'autres ressources.<sup>4</sup> De courts guides sur les différents objectifs d'Aichi sont en voie de préparation.

b) *Des modules d'apprentissage électronique pour le programme de travail sur les aires protégées.* Ces modules d'apprentissage expliquent en détail, mais dans une démarche simple par étapes, les principaux thèmes du PowPA (exécution d'une analyse d'écart écologique ou évaluation de l'efficacité de la gestion ou développement d'un plan financier ou intégration des aires protégées dans des paysages terrestres et marins, entre autres), notamment au moyen d'exemples concrets, d'études de cas et d'outils, selon une méthode interactive où des mentors dédiés installés dans des « salles de classe » donnent des explications et répondent aux questions des participants. Ces modules sont offerts en cinq langues<sup>5</sup> sur le site du PoWPA. Plus de 2 100 personnes se sont inscrits aux modules à ce jour.

c) D'autres modules de renforcement des capacités sont offerts ou en développement pour les divers programmes de travail et programmes intersectoriels de la Convention, dont un manuel de formation sur la description d'aires d'importance écologique ou biologique situées en pleine mer et dans les habitats d'eaux profondes (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9), l'orientation des Parties sur le développement et la mise en œuvre de stratégies et plan d'action nationaux sur les espèces envahissantes, les questions prises en compte dans la mise en œuvre des normes et codes de conduite internationaux

---

ateliers semblables sont prévus pour l'Amérique du Sud, et pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Tbilissi, Géorgie, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012, à confirmer)

<sup>4</sup> Pour plus d'information, voir le <http://www.cbd.int/nbsap/workshops2/content/>.

<sup>5</sup> <http://www.cbd.int/protected/e-learning>

dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur les espèces envahissantes et un module d'apprentissage électronique sur l'établissement de la valeur de la diversité biologique et les mesures d'encouragement, grâce à l'appui du Japon et autres donateurs.

#### ***C. Activités de renforcement des capacités plus larges***

18. Le Fonds japonais pour la diversité biologique a permis au Secrétariat de mettre en œuvre plusieurs autres activités en appui à la mise en œuvre du pacte de Nagoya. Le Fonds japonais pour la diversité biologique joue un rôle catalyseur dans le renforcement des capacités des pays en développement à mettre en œuvre plusieurs décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties, avec la collaboration financière d'autres Parties et donateurs. L'annexe présente un tableau sommaire des 29 activités appuyées en 2011. Le tableau sommaire révèle que les activités du Fonds japonais pour la diversité biologique, avec la collaboration des autres partenaires, ont contribué à la capacité du Secrétariat d'appuyer les Parties qui contribuent à 16 des 20 objectifs d'Aichi, en offrant des premières étapes « prouvant le principe » de la mise en œuvre que les autres donateurs et Parties pourront suivre plus facilement.

#### ***D. Coopération scientifique et technique, et mécanisme de centre d'échange***

19. Un rapport sur l'état d'avancement du mécanisme de centre d'échange et des recommandations sur son développement plus poussé a été présenté à la Conférence des Parties, à sa dixième réunion UNEP/CBD/COP/10/15. Le projet de plan d'action présenté dans le document UNEP/CBD/WGRI/4/3/Add.1 a été développé dans le contexte de la décision X/15, issue des délibérations de la dixième réunion de la Conférence des Parties sur le document précédent. On dénombrait 161 correspondants nationaux du mécanisme de centre d'échange et 92 sites Web en date de mars 2012. Cependant, un tiers des sites Web nationaux des centres d'échange ont besoin d'améliorations qualitatives. La mise sur pied de mécanismes nationaux de centre d'échange en vertu du paragraphe 2 de la décision IX/30 est un processus long et ardu, comme mentionné dans le document UNEP/CBD/COP/10/15, surtout pour atteindre et maintenir le niveau de capacité requis pour assurer son efficacité à long terme. La coopération et les partenariats peuvent faire la différence au chapitre du renforcement des capacités, surtout dans les pays en développement. Des efforts sont en cours afin de renforcer le mécanisme de centre d'échange central, conformément à la décision X/15.

20. En plus d'être un mécanisme général de centre d'échange, le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques offre un mécanisme structuré grâce auquel les Parties peuvent échanger de l'information propre à l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. De plus, un centre d'échange dédié à l'accès et au partage des avantages et un centre documentaire réunissant de l'information sur les aires d'importance écologique et biologique sont en voie de développement.

21. Une initiative des techniques relatives à la diversité biologique, librement inspirée de l'Initiative technologie et climat de la CCNUCC, est en voie d'examen (décisions VIII/12, IX/14 et X/16), mais aucune décision claire quant à sa mise sur pied n'a encore été prise. Plusieurs techniques d'intérêt pour la Convention sont des « techniques douces », telles que les outils et les méthodes, ce qui crée un objectif commun pour l'Initiative des techniques relatives à la diversité biologique et la coopération technique et scientifique envisagée à l'article 18.

22. L'Initiative LifeWeb, qui reçoit désormais l'appui du Japon également, a été créée par l'Allemagne à la neuvième réunion de la Conférence des Parties dans le but de renforcer le financement des aires protégées destiné à la conservation de la diversité biologique, protéger les moyens de subsistance et lutter contre les changements climatiques par l'application du programme de travail sur les aires protégées en vertu de la Convention. Il s'agit d'un centre d'échange dirigé par le Secrétariat de la Convention qui répond à l'intérêt des pays ayant besoin de soutien financier pour les aires protégées et les systèmes d'aires protégées grâce au soutien financier offert par des pays donateurs. Le mécanisme en ligne est complété par l'organisation de tables rondes réunissant les donateurs afin qu'ils examinent les contributions pour le financement des aires protégées et les systèmes nationaux d'aires protégées. Les pays partenaires de LifeWeb ont fourni près de 200 millions \$US pour le financement des aires protégées.

23. Un consortium des partenaires scientifiques a été formé par le Secrétaire exécutif à la huitième Réunion de la Conférence des Parties. Les membres actuels de ce partenariat représentent des institutions nationales qui jouent un rôle important aux échelles nationale, régionale et internationale, afin de fournir des connaissances et une assistance technique pour l'application de la Convention. À titre d'exemple, des institutions gouvernementales et non gouvernementales telles que CONABIO (Mexique), SANBI (Afrique du Sud), INBIO (Costa Rica) et l'Institut Humboldt (Colombie) ont joué un rôle déterminant en appuyant les activités de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique au niveau national. Conjointement avec d'autres institutions membres, le Jardin botanique royal de Kew, le Jardin botanique du Missouri, le Musée national d'histoire naturelle Smithsonian et le Musée national d'histoire naturelle (France) ont un énorme potentiel d'appui au développement et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux dans les pays.

24. Le G-77 et la Chine ont adopté un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud lors du forum sur la coopération Sud-Sud tenu parallèlement à la dixième réunion de la Conférence des Parties, à Nagoya, le 17 octobre 2010, et la décision X/23 prie le Groupe de travail sur l'examen de l'application, à sa quatrième réunion, d'examiner et de développer davantage le plan d'action pluriannuel aux fins d'examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en tenant compte des synergies, notamment avec l'Initiative technologie et biodiversité, le mécanisme de centre d'échange et le cadre de travail sur le renforcement des capacités pour « l'intégration de la diversité biologique à l'éradication de la pauvreté et au développement ». Un appel à la synergie entre ces initiatives a également été lancé à l'issue de la réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud présentée par la République de Corée du Sud, à Incheon, le 17 et 18 mai 2011.

25. BIOPLAN, un serveur de liste de courriels offert par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, propose des condensés d'information d'intérêt provenant surtout de documents scientifiques pour les planificateurs de la diversité biologique. Ce service pourrait être plus largement accessible aux Parties afin de faciliter l'accès à de la documentation scientifique ouverte.

26. Les diverses séries d'ateliers de renforcement des capacités examinées dans la sous-section précédente jouent un rôle important pour faciliter la coopération technique et scientifique en réunissant des experts et des professionnels des Parties et des partenaires. Les efforts en cours pour intégrer ces ateliers dans un programme de coopération technique et scientifique cohérent au moyen d'activités de préparation et de suivi, et la fourniture de matériel de formation, pourraient être poussés plus loin.

#### ***E. Coopération et synergies***

27. Les ateliers régionaux de renforcement des capacités décrits ci-dessus ont été organisés en partenariat avec des organes régionaux compétents tels que les bureaux régionaux du PNUE, du PNUD, des Commissions économiques régionales des Nations Unies, et de l'UICN et ses commissions régionales. Certains ateliers ont été organisés en collaboration avec d'autres conventions liées à la diversité biologique, la CCNUCC et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et, lorsque la situation se présentera, ils seront présentés de concert avec d'autres ateliers planifiés sur les programmes d'action nationaux pour l'adaptation de la CCNUCC et les programmes d'action nationaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

28. Dans un effort anticipé visant à reconnaître les occasions de pousser plus loin l'application de la Convention, les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions liées à la diversité biologique, le Groupe de liaison sur la biodiversité et le groupe de gestion des enjeux de la diversité biologique du Groupe de gestion des Nations Unies sur l'environnement ont entrepris conjointement un exercice de mise en correspondance afin de recouper leurs stratégies actuelles (ou l'équivalent) et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans le but de repérer les points communs et les lacunes.

29. En plus de collaborer aux activités directement liées au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, plusieurs organisations contribuent à soutenir les Parties dans l'application du Plan stratégique 2011-2020 et il existe un potentiel énorme de resserrer cette coopération. Un examen préliminaire a été présenté dans les documents UNEP/CBD/COP/8/15 (partie V) : Options relatives à l'appui technique aux Parties en vue de faciliter et de promouvoir l'application de la Convention) et UNEP/CBD/COP/8/INF/8 (Aperçu des expériences des autres conventions en matière de soutien technique et relatives aux modalités possibles de soutien à l'application par les organisations nationales).

30. L'offre de ressources financières est examinée au point 6 et dépasse les paramètres du sujet abordé dans la présente note. Il importe toutefois de souligner la contribution du Fonds pour l'environnement mondial à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux (voir aussi UNEP/CBD/WGRI/4/2).

### **III. MOYENS POSSIBLES D'AMÉLIORER L'APPLICATION DE LA CONVENTION, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT D'AUTRES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS ET EN RESSERRANT LA SYNERGIE ENTRE LES CONVENTIONS ET AUTRES PROCESSUS INTERNATIONAUX**

31. D'importants efforts ont été déployés afin de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, comme indiqué dans la section précédente. Des efforts supplémentaires seront toutefois requis afin de fournir l'appui essentiel à la réalisation des objectifs d'Aichi. Une utilisation continue mieux coordonnée et efficace des mécanismes sera nécessaire, afin de réunir l'expérience et l'expertise pertinents pour réaliser les objectifs dans les délais et selon les capacités du Secrétariat et des correspondants nationaux.

32. La plupart des pays indiquent actuellement qu'ils ne possèdent pas les ressources humaines nécessaires pour appliquer la Convention ou encore le plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et que les dirigeants responsables n'ont souvent que peu d'accès à l'information dont ils ont besoin et que des moyens limités pour en faire l'analyse. Parallèlement, les ateliers régionaux organisés dans le cadre de la Convention révèlent que les Parties à la Convention et les organisations partenaires sont une mine d'information, d'expertise et d'expérience. Le défi consiste à puiser systématiquement dans ces connaissances afin d'appuyer l'application de la Convention, ce qui ne peut se faire qu'en améliorant la coopération technique et scientifique entre les pays.

33. Le mécanisme de centre d'échange prévu dans le texte de la Convention pour faciliter la coopération scientifique et technique (article 18, paragraphe 3) a pour mandat de déclencher le développement et le renforcement des capacités nationales en développant les ressources humaines et les institutions (article 18, paragraphe 2) et selon les autres dispositions de l'article 18.

34. Parallèlement, comme indiqué à la section précédente, il faut renforcer les initiatives/instruments existants en vertu de la Convention sur la diversité biologique et assurer une coordination et une complémentarité accrues de ceux-ci. Il existe plusieurs initiatives qui ont le potentiel d'être utiles, mais elles sont sous exploitées et elles se chevauchent partiellement. Ces initiatives sont : l'Initiative technologie et biodiversité, le plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud dont il est question à la décision X/23, le consortium des partenaires scientifiques et le mécanisme de centre d'échange. Ces mécanismes pourraient être plus étroitement liés à diverses séries d'ateliers de renforcement des capacités et des mécanismes utilisés pour leur préparation et leur suivi : salles de classe, serveurs de liste et centres d'assistance. Les expériences glanées du centre d'échange et de l'initiative LifeWeb pourraient être appliquées. L'adoption du Plan stratégique crée une occasion de développer une initiative conséquente, cohérente et complète qui pourrait apporter une contribution utile à la coopération technique et scientifique tout en tenant compte de l'orientation fournie dans le rapport de la réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud<sup>i</sup> tenue à Incheon. La Conférence des Parties s'apprête à examiner en bloc toutes les initiatives de renforcement des capacités à la onzième réunion de la Conférence des Parties, comme indiqué dans l'introduction à cette note. La mise sur pied du mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques fournira des occasions supplémentaires de resserrer la coopération technique et scientifique entre les Parties.

35. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique reconnaît le mécanisme de centre d'échange et le transfert de technologie comme un mécanisme d'appui au Plan : « Ceux qui participent à l'application de la Convention possèdent ensemble une riche expérience et ont mis au point de nombreux exemples, outils et directives en matière de bonnes pratiques. Il existe des informations utiles supplémentaires à l'extérieur de notre collectivité. Un réseau de connaissances sur la diversité biologique sera créé. Il comprendra une base de données et un réseau de professionnels, afin de regrouper ces connaissances et cette expérience, et la rendre disponible par l'entremise du centre d'échange, et ainsi faciliter et soutenir une application améliorée de la Convention. Des nœuds regroupant des réseaux d'experts possédant des sites Internet efficaces doivent être développés et entretenus au Centre d'échange, afin que toutes les Parties aient accès à l'information, l'expertise et l'expérience requises pour appliquer la Convention. Les centres nationaux du mécanisme d'échange devraient par ailleurs être liés au mécanisme d'échange central que gère le Secrétariat de la Convention et l'échange d'information entre eux facilité ».

36. Des activités menées dans le cadre de divers éléments interdépendants pourraient améliorer la coopération technique et scientifique, par exemple :

a) Créer des nœuds de mécanisme de centre d'échange plus efficaces. Conformément à la décision IX/9, les pays qui mettent à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avec l'appui du FEM sont encouragés à inclure un mécanisme de centre d'échange amélioré dans le cadre de leurs activités habilitantes financées par le FEM;

b) Moderniser l'architecture du mécanisme de centre d'échange central au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il s'agirait d'un exercice maison visant à accroître les capacités du Secrétariat en matière de technologie de l'information afin d'offrir aux Parties le meilleur service possible reposant sur des pratiques exemplaires;

c) Une utilisation accrue des études de cas, des outils et des orientations des rapports nationaux, des autres propositions des Parties et des organisations, et des ateliers pourrait être organisée dans les bases de données interexploitables aux fins de développement des modules de développement des capacités (formation) et autres boîtes à outils;

d) L'utilisation plus judicieuse des évaluations et de l'efficacité des différentes méthodes utilisées pour appliquer la Convention pourrait être facilitée en puisant dans les études de cas, les boîtes à outils et les orientations mentionnées ci-dessus, ainsi que dans les documents universitaires, les rapports de projet et autres, afin de créer des liens entre les conclusions générales de la documentation scientifique et une plus vaste expérience sur le terrain. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a un rôle important à jouer à cet égard;

e) Les groupes d'encouragement à la pratique dans un domaine de compétence pertinent (p. ex., évaluation des risques, évaluation de l'environnement stratégique, établissement de la valeur économique, planification systématique de la diversité biologique, etc.) seront identifiés à partir des réseaux et des associations professionnelles existants.

37. Le programme de travail proposé pour le mécanisme de centre d'échange en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique comprend également des éléments importants liés à ces activités (UNEP/CBD/WGRI/4/3/Add.1).

38. De façon générale, il faut resserrer la coopération entre les institutions et partenaires nationaux, régionaux et mondiaux compétents afin de favoriser les échanges entre les régions et au sein de celles-ci et de reconnaître les modèles possibles de développement plus poussé des institutions nationales et régionales en guise de suivi aux ateliers régionaux, infrarégionaux de renforcement des capacités pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

39. De plus, les activités pilotes thématiques ou régionales et infrarégionales pourraient être étudiées afin d'accroître la coopération technique et scientifique dans quelques sous-régions ou pour quelques thèmes, en collaboration avec des organisations partenaires et des donateurs intéressés. Ces activités appliqueraient l'expérience, l'expertise et les bases de connaissances des institutions nationales et régionales existantes s'intéressant à la diversité biologique à un cadre de travail habilitant auquel participeraient les organisations de coopération régionale compétentes. Elles auraient pour but de favoriser la coopération technique et scientifique à différents niveaux, notamment i) en accordant l'accès à des cas, des outils et des méthodes de pratiques exemplaires, iii) au moyen de réseaux et de centres d'assistance régionaux, iii) par des ateliers de formation et iv) par un échange direct d'experts. Les initiatives régionales seraient liées à la fois aux nœuds nationaux des mécanismes de centre d'échange et au mécanisme centralisé de centre d'échange. Ces initiatives prendraient la forme d'une coopération Sud-Sud, dans la plupart des régions, et jouiraient d'un appui possible d'arrangements triangulaires, si cela convient.

#### IV. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

Le Groupe de travail pourrait souhaiter que la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

##### *La Conférence des Parties*

1. *Se réjouit* de la création du Fonds japonais pour la diversité biologique et remercie le gouvernement du Japon pour sa très généreuse contribution en appui aux pays en développement pour l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

2. *Se réjouit* des efforts déployés par le Secrétariat et ses partenaires afin d'appuyer les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, notamment les ateliers de renforcement des capacités et les travaux plus poussés pour améliorer le mécanisme de centre d'échange et programmes connexes, et *remercie* le Japon et les autres pays donateurs et pays hôtes des ateliers pour leur appui aux activités de renforcement des capacités;

3. *Remercie* toutes les organisations internationales, les secrétariats des conventions et le Fonds pour l'environnement mondial de leur très grande contribution visant à favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et les invite à maintenir leur appui au Plan stratégique;

4. *Remercie* les gouvernements du Brésil et du Royaume-Uni d'avoir accueilli conjointement l'atelier mondial sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de poursuivre, en association avec les organisations compétentes, la promotion et la facilitation des activités visant à renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et *encourage* les autres donateurs et Parties à grossir les sommes contribuées par le gouvernement du Japon;

6. *Accueille* le programme de travail du mécanisme de centre d'échange en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WGRI/4/3/Add.1);

7. *Reconnaissant* la nécessité d'améliorer la coopération technique et scientifique entre les Parties, conformément à l'article 18 et aux articles connexes de la Convention, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, *reconnaissant en outre* le potentiel d'une coopération régionale et infrarégionale accrue entre les pays en développement (coopération Sud-Sud) et entre les pays industrialisés et en développement, aux termes de la Convention, et, dans ce contexte, *prenant note* du rôle possible des organisations nationales régionales et internationales pour encourager la coopération technique et scientifique;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de développer et de mettre sur pied, en collaboration avec les organisations partenaires compétentes, un modèle de coopération scientifique et technique cohérent, conséquent et coordonné afin de favoriser l'application pleine et active de l'article 18 et des articles connexes de la Convention en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en se fondant sur le programme d'ateliers de renforcement des capacités, le mécanisme de centre d'échange, l'initiative technique relative à la diversité biologique, le plan d'action pour la coopération Sud-Sud, le consortium de partenaires scientifiques et autres initiatives connexes;

9. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'étudier, en collaboration avec les Parties et les organisations partenaires intéressées, tous les aspects du développement de projet pilotes thématiques, régionaux et infrarégionaux de coopération technique et scientifique accrue en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;

10. *Prie* le FEM et *invite* les organisations donatrices à appuyer la coopération technique et scientifique accrue en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

11. Prend note des activités de 2011 de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et remercie le gouvernement du Japon pour son généreux appui;

12. *Prend note* de la stratégie pour la célébration de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et invite les Parties et toutes les parties prenantes à transmettre au Secrétaire exécutif, avant le 30 juin 2012, leurs points de vue et leurs commentaires sur les moyens de renforcer la stratégie, afin qu'une stratégie révisée puisse être présentée à la Conférence des Parties à sa onzième réunion;

13. *Invite* les Parties et toutes les parties prenantes à utiliser le message suivant dans leurs activités liées à la Décennie : « Vivre en harmonie avec la nature »;

14. *Prie* le Secrétaire exécutif de mettre en œuvre la stratégie pour la Décennie selon les ressources disponibles et de maintenir un portail Web pour y présenter toutes les activités;

15. *Encourage* les agences bilatérales et multilatérales à appuyer la mise en œuvre de la stratégie dans les pays en développement.<sup>ii</sup>

*Annexe***ACTIVITÉS THÉMATIQUES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AYANT REÇU LE SOUTIEN DU FONDS JAPONAIS POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN 2011**

1. Titre du projet	<b>Engagement des gouvernements infranationaux, des villes et autres autorités locales envers le plan stratégique 2011-2020 de la CDB</b>
Mandat	X/22 : Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique
Partenaires	Centre de résilience de Stockholm, CIIEL, Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité
Résultats	Production d'une publication semblable à la 3 <sup>e</sup> édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique dont le lancement aura lieu au Sommet mondial des villes à Singapour, en juin 2012
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 2 : Intégration socioéconomique
2. Titre du projet	<b>Amélioration de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur la diversité biologique pour le développement</b>
Mandat	X/23 : Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud et dans le domaine de la biodiversité pour le développement X/16 : Transfert et coopération technologiques X/6 : Intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement
Partenaires	
Résultats	Support au plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique et le développement et au Fonds volontaire multilatéral du FEM sur la coopération Sud-Sud
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 2 : Intégration socioéconomique Objectif 19 : Coopération scientifique et technique
3. Titre du projet	<b>Renforcement du mécanisme de centre d'échange</b>
Mandat	X/15 : Coopération scientifique et technique et Centre d'échange X/15 : Annexe, but 2
Partenaires	PCEAS, Partenariat avec la Belgique pour le mécanisme de centre d'échange, Institut de la faune de l'Inde
Résultats	Renforcement des capacités et orientation sur les moyens de créer et de maintenir un mécanisme national de centre d'échange, conformément à la décision X/15, et appui au processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies, Objectif 1 : Sensibilisation du public, Objectif 17 : Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
4. Titre du projet	<b>Intégration de l'éradication de la pauvreté et du développement aux stratégies et plans d'action régionaux, nationaux et locaux pour la diversité biologique, et intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques aux politiques, programmes et processus de planification</b>
Mandat	X/6 : Intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement
Partenaires	Agences des Nations Unies, OGN, FAO, OMS, GGIARC, GIZ, AFD, UNICEF, CCIRAD, COHAB BBOP et IIED, organisations régionales, universités ...
Résultats	Intégration des questions sur la réduction de la pauvreté et le développement aux différentes activités du Secrétariat. Renforcement à long terme des capacités afin d'intégrer la diversité biologique aux politiques, programmes et processus de

	planification de l'éradication de la pauvreté et de développement.
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 2 : Intégration socioéconomique, Objectif 4 : Production et consommation durables, Objectif 14 : Services écosystémiques, Objectif 17 : Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, Objectif 20 : Ressources
5. Titre du projet	<b>Mobilisation des ressources</b>
Mandat	X/26 : Le mécanisme de financement : Évaluation des fonds nécessaires pour l'application de la Convention pendant la période de la sixième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial X/3 : Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la Convention
Partenaires	FEM, OCDE, partenaires d'étude de cas des pays
Résultats	1. Rapport sur l'évaluation des fonds nécessaires pour la sixième reconstitution du FEM 2. Rapport mondial de surveillance 2011
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 20 : Ressources
6. Titre du projet	<b>Plateforme mondiale sur le secteur privé et la diversité biologique</b>
Mandat	X/21 : Engagement du secteur privé X/21 3a), b), c)
Partenaires	Comité de Keidanren sur la conservation de la nature (KCNC), Partenariat japonais sur le secteur privé et la diversité biologique
Résultats	1. Mise sur pied de partenariats du secteur privé et biodiversité dans les pays en développement 2. Réunion des différents conseils nationaux du secteur privé et biodiversité naissants en une plateforme mondiale 3. Contribution au développement sur le site mondial du secteur privé et biodiversité 4. Participation accrue du secteur privé des pays en développement à la onzième réunion de la Conférence des Parties
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 2 : Intégration socioéconomique
7. Titre du projet	<b>Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique</b>
Mandat	X/8 : Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020 X/2 : Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, Résolution 65/161 de l'AGNU
Partenaires	UNU, PNUE, PNUD, gouvernements nationaux.
Résultats	1. Matière pour les communications 2. Lancements mondial, régional et infrarégional 3. Lancements régionaux 4. Lancements infrarégionaux à l'occasion des ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (prévus en 2011)
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 1 : Sensibilisation du public
8. Titre du projet	<b>Prise en compte des questions de parité des sexes</b>
Mandat	X/19 : Prise en compte des questions de parité des sexes, paragraphes 1, 2, 3, 4
Partenaires	UICN, OFED
Résultats	Outil sur les pratiques exemplaires en matière d'intégration des questions de parité des sexes à l'éradication de la pauvreté et développement
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 2 : Intégration socioéconomique
9. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Ateliers de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes (communautés anglophones)</b>

Mandat	X/40 : Mécanismes destinés à promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention, paragraphes 1-6
Partenaires	Gouvernement du Japon, gouvernement de l'Espagne, Gouvernement de Guyana, OGN l'Institut de justice
Résultats	Formation de 40 représentants de communautés autochtones et locales et participants du gouvernement sur la participation à la Convention, y compris à l'échelle nationale, afin d'accroître l'application du Plan stratégique
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 18 : Connaissances traditionnelles
10. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Participation des communautés autochtones et locales et des experts à la Conférence internationale sur l'article 10 (utilisation durable de la diversité biologique) plus particulièrement l'article 10 c) (utilisation coutumière de la diversité biologique)</b>
Mandat	X/43 : Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, paragraphes 8-11
Partenaires	Gouvernement du Japon, TIRPAA
Résultats	Conseils à la 7 <sup>e</sup> réunion du GT sur l'article 8 j) sur la matière possible et la mise en œuvre du nouveau volet de travail important sur l'article 10, plus particulièrement l'article 10 c)
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 18 : Connaissances traditionnelles
11. Titre du projet	<b>Article 8 j) : Réunion d'experts sur les communautés locales</b>
Mandat	X/43 : Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, paragraphe 21
Partenaires	Gouvernement du Japon, Initiative «Équateur » du PNUD, TIRPAA
Résultats	Recenser les caractéristiques communes des communautés locales et recueillir des avis sur la participation plus active des communautés locales aux processus de la Convention et le développement d'un rayonnement ciblé, afin de contribuer à l'application de la Convention et la réalisation de ses objectifs aux fins d'examen à la 7 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et la 11 <sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 18 : Connaissances traditionnelles
12. Titre du projet	<b>Analyse de l'écart sur le transfert technologique</b>
Mandat	X/16 : Transfert et coopération technologiques, paragraphe 2 b)
Partenaires	Interne : Coordonner, selon qu'il convient, la collecte et la compilation d'information avec l'équipe de coopération Sud-Sud
Résultats	Analyse de l'écart sur le transfert technologique
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
13. Titre du projet	<b>Ateliers régionaux ou infrarégionaux afin d'intégrer la méthode TEEB aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>
Mandat	X/44 : Mesures d'incitation X/2, paragraphe 17 f; X/44, paragraphe 7
Partenaires	Internes : Équipe des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Externes : UICN, PNUD
Résultats	8 ateliers régionaux/infrarégionaux
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 3 : Mesures d'incitation appropriées
14. Titre du projet	<b>Appui aux Parties dans l'application des approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation et l'atténuation</b>

Mandat	X/33 : Diversité biologique et changements climatiques, paragraphes 9 e), 12
Partenaires	FEM, Banque mondiale, PNUD
Résultats	Atelier de renforcement des capacités pour les pays pilotes sur les activités mixtes dans le cadre des trois conventions de Rio, développement d'une proposition de projet pour chacun des pays pilotes sur les activités mixtes entreprises dans le cadre des trois conventions de Rio
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 15 : Résilience des écosystèmes
15. Titre du projet	<b>Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Appui à l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en appuyant l'application de la mise à jour de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes actualisée aux échelles régionale et infrarégionale</b>
Mandat	X/17 : Mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale 2011-2020 pour la conservation des plantes
Partenaires	Botanic Gardens Conservation International
Résultats	1. Intégration des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique 2. Préparation des ateliers régionaux de renforcement des capacités et techniques 3. Promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 4. Développement de la raison d'être technique, des étapes et des indicateurs des objectifs de la SMCP 5. Promotion de l'application plus poussée de la SMCP 6. Boîte à outils de la SMCP à la Conférence de la SMCP et autres événements pertinents en 2011 7. Soutien logistique et technique à la réunion du groupe de liaison de la SMCP
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 1 : Sensibilisation du public, Objectif 4 : Production et consommation durables, Objectif 5 : Taux réduit d'appauvrissement de la diversité biologique, Objectif 6 : Pêche durable, Objectif 7 : Agriculture et sylviculture durables, Objectif 9 : Espèces exotiques envahissantes, Objectif 11 : Aires conservées, Objectif 12 : Espèces menacées
16. Titre du projet	<b>Examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire</b>
Mandat	IX/21 : Diversité biologique insulaire
Partenaires	Partenariat insulaire mondial, groupe de coordination de l'IUCN à Washington
Résultats	Production d'une évaluation des tendances et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des îles, recommandations d'examen approfondi
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
17. Titre du projet	<b>Développement d'un mécanisme international de facilitation et d'outils pour renforcer les capacités de lutte contre les espèces envahissantes</b>
Mandat	X/38 : Espèces exotiques envahissantes IX/4 : Examen approfondi des travaux en cours sur les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitants ou les espèces
Partenaires	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, CAB International, TNC, IUCN, Groupe de liaison interagences sur les espèces exotiques envahissantes
Résultats	Intégration de la stratégie sur les espèces exotiques envahissantes aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 9 : Espèces exotiques envahissantes
18. Titre du projet	<b>Renforcement des capacités stratégiques en taxonomie avec les partenaires de</b>

<b>l'Initiative taxonomique mondiale</b>	
Mandat	X/39 : Initiative taxonomique mondiale, paragraphes 7, 14 b, 16-18
Partenaires	Équipe des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, BioNET INTERNATIONAL, membres du GTIPM, IUCN, Institutions Smithsonian, CSP, Agence française de développement, Musée d'histoire naturelle de Paris
Résultats	Connaissances, mise en commun, transfert et mise en pratique des fondements scientifiques et technologies se rapportant à la diversité biologique
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
19. Titre du projet	<b>Initiative des océans durables</b>
Mandat	X/29 : Diversité biologique marine et côtière, paragraphes 36, 37, 53, 76
Partenaires	IHE-UNU-Kanazawa, ministère de l'Environnement du Japon, Réseau Satoumi au Japon, FAO, PNUE, UNDOALOS, CMAP, TNC, MAFF de Corée
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement officiel et développement du programme de l'Initiative des océans durables en tant qu'initiative à long terme de renforcement ces capacités pour le programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Japon et l'IHE-UNU-Kanazawa</li> <li>- Atelier d'experts de la CDB sur les aires marines protégées</li> <li>- Atelier d'experts de la CDB sur la pêche durable</li> <li>- Ateliers de formation pilotes du SOI sur les aires marines protégées et la pêche durable</li> </ul>
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 6 : Pêche durable
20. Titre du projet	<b>Atelier régional sur les aires d'importance écologique ou biologique</b>
Mandat	X/29 : Diversité biologique marine et côtière, paragraphes 35, 36, 47
Partenaires	GOBI, y compris CMSC, CoML/SIBO et IHE-UNU
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier régional sur les aires d'importance écologique ou biologique dans la région du Pacifique Sud</li> <li>- Travaux scientifiques préparatoires en contribution à l'atelier</li> <li>- Rapport de synthèse sur les critères socioculturels pour les aires d'importance écologique ou biologique</li> </ul>
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
21. Titre du projet	<b>Synthèse des expériences et de l'utilisation de la planification géographique marine</b>
Mandat	X/29 : Diversité biologique marine et côtière, paragraphe 75
Partenaires	GCST-FEM, UNESCO, PNUE, TNC
Résultats	Rapport de synthèse sur les expériences et l'utilisation de la planification géographique marine
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 6 : Pêche durable Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
22. Titre du projet	<b>Tables rondes de financement de l'Initiative LifeWeb en appui au processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision X/31(11-12) sur les aires protégées</li> <li>- Décision X/32(3) sur l'utilisation durable de la diversité biologique</li> <li>- Décision X/33(4) sur la diversité biologique et les changements climatiques</li> </ul>
Partenaires	Programme régional pour la conservation en Afrique occidentale (PRCM), Défi des Caraïbes, Programme régional océanien de l'environnement, gouvernement du Brésil, gouvernement de la Colombie
Résultats	1. Contribution au resserrement du financement pour l'application à l'échelle nationale du Plan stratégique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans plus de 20 pays en développement, grâce aux tables rondes.

	<p>2. Contribution à l'harmonisation des discussions internationales sur la coopération au développement</p> <p>3. Offre de mesures d'incitation visibles aux pays et aux Parties à économie en transition pour la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.</p> <p>4. Soutien financier du Fonds japonais pour resserrer l'examen du soutien financier d'au moins 10 autres partenaires.</p> <p>5. Illustration de la synergie constructive entre le Japon et l'Allemagne pour aider à financer la mise en œuvre du Plan stratégique et Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.</p>
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
23. Titre du projet	<b>REDD-plus et diversité biologique</b>
Mandat	IX/5 : Diversité biologique des forêts
Partenaires	
Résultats	Atelier régional sur REDD-plus et la protection de la diversité biologique en Amérique latine et dans les Caraïbes
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 7 : Agriculture et sylviculture durables Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
24. Titre du projet	<b>Collaboration avec le FNUF et le FCP</b>
Mandat	X/36 : Diversité biologique des forêts
Partenaires	FNIF et FCP
Résultats	Réunions du CPF, réunion du Groupe consultatif sur l'évaluation des ressources forestières mondiales et atelier des pays à faible couverture forestière
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 7 : Agriculture et sylviculture durables
25. Titre du projet	<b>Réunion d'experts sur les aires marines protégées</b>
Mandat	X/29 : Diversité biologique marine et côtière, paragraphe 36
Partenaires	FAO, UNDOALOS, CMAP, TNC
Résultats	Atelier d'experts de la CDB sur les aires marines protégées
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 6 : Pêche durable Objectif 19 : Connaissances, sciences et technologies
26. Titre du projet	<b>Première réunion du comité intergouvernemental sur l'accès et le partage des avantages</b>
Mandat	X/1 : Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
Partenaires	Aucun
Résultats	Le CIPN discutera de la liste des questions figurant dans son projet de plan de travail présenté à l'annexe II de la décision X/I. Le Comité intergouvernemental présentera des recommandations sur la question à la première réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 16 : Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
27. Titre du projet	<b>Renforcement des capacités pour l'application hâtive du Protocole de Nagoya</b>
Mandat	X/1 : Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, paragraphes 13, 14
Partenaires	PNUE, PNUD et FEM
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension accrue des dispositions du Protocole de Nagoya</li> <li>- Sensibilisation accrue des décideurs/parties prenantes au Protocole de Nagoya</li> <li>- Ratification accélérée du Protocole de Nagoya</li> </ul>

Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 16 : Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
28. Titre du projet	<b>Réunions sur l'accès et le partage des avantages en 2010</b>
Mandat	?
Partenaires	?
Résultats	?
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	Objectif 16 : Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
29. Titre du projet	<b>Promotion de la sensibilisation et ratification du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</b>
Mandat	BS-V/11 : Règles et procédures internationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation des dommages découlant des mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés
Partenaires	Les détails concernant les partenaires à ces activités seront développés/fournis plus tard lorsque leur engagement sera confirmé.
Résultats	- 136 PFN de l'Afrique, de l'Asie et Pacifique, CEE et CRULAC reçus fournissant une information adéquate sur le Protocole additionnel qui leur permet ou les encourage à entreprendre et faciliter la signature et la ratification par leurs pays respectifs -
Contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique	

-----

i. [www.wcbd.int/doc/?meeting=EMSSC-03](http://www.wcbd.int/doc/?meeting=EMSSC-03)

ii. Un budget indicatif est proposé à l'annexe II à la présente note. (UNEP/CBD/WGRI/4/3/Add.2